



CAPROSIA  
YD/FB

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
4 AVRIL 2014

Date de convocation : 31 mars 2014 – Date d'affichage : 31 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le **vendredi 04 avril** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de Chevreuse.

**Etaients présents :** Claude GENOT – Anne HERY-LE PALLEC– Bernard TEXIER - Caroline VON EUW – Catherine DALL'ALBA – Pierre GODON – Philippe BAY – Laure ARNOULD – Béatrice COUDOUEL – Jean-Philippe MONNATTE - Jérémy GIELDON – Violette ROLLIN – Sylvain LEMAITRE – Laurence BROT – Eric DAGUENET – Christel LEROUX – Patrick TRINQUIER – Marie-Josée BESSOU – Olivier CAGNOL – Sibille FILLON – Sébastien CATTANEO – Sarah FAUCONNIER – Stéphane CHUBERRE – Marie-Claude HAUCK – Frédéric BORGES – Didier LEBRUN - Claudine MONTANI formant la majorité des membres en exercice.

**Etaients absents excusés :** Bruno GARLEJ (procuration à Claude GENOT) – Caroline FRICKER CAUSSE (procuration à Anne HERY-LE PALLEC)

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

---

## 1- ELECTION DU MAIRE :

*La séance est présidée par le doyen d'âge Claude Génot qui invite les élus à s'asseoir puis procède à l'appel.*

*Monsieur Jérémy Gieldon, cadet de l'assemblée, est nommé secrétaire de séance.*

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales, la présidence de la séance est assurée par Monsieur Claude GENOT, doyen du Conseil, tant que le nouveau Maire n'est pas élu.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance prévoit l'élection du Maire.

Il précise que l'élection est acquise à la majorité absolue des deux premiers tours et à la majorité relative du troisième tour le cas échéant.

Candidatures à l'élection du maire :

Afin de procéder à l'élection du Maire, 3 assesseurs sont désignés, représentant chacune des liste en présence : Mme Héry pour liste Ensemble pour Chevreuse, Monsieur Chuberre pour la liste de Chevreuse2014, Mme Montani pour la liste Chevreuse Citoyen.

Puis il est fait appel aux candidatures à la fonction de Maire. M Cattaneo présente sa candidature, Mme Héry présente celle de Monsieur Génot.

Déroulement du vote :

Après un appel à candidatures, il est procédé au vote en application des dispositions des articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Le président rappelle que le vote est à bulletins secrets avec enveloppe, l'urne vide est vérifiée et fermée par les assesseurs. A l'appel de leur nom par le président, les élus déposent leur enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement du premier tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de Bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité Absolue : 14

Le candidat GENOT a obtenu : 22 voix

Le candidat CATTANEO a obtenu : 5 voix

**Monsieur Génot est proclamé Maire de Chevreuse** et ceint l'écharpe tricolore des mains de Madame Héry.

**DECLARATION de M le Maire**

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je voudrais remercier d'abord tous ceux qui ont accordé leur confiance à la liste Ensemble pour Chevreuse, 48,53 % des suffrages, c'est une reconnaissance du travail que nous avons effectué ensemble. Sans vouloir me livrer à une analyse du scrutin de dimanche dernier il faut constater que, même si la carte électorale de la vallée a été bouleversée, celle de Chevreuse change très peu. La gauche chevrotine a toujours été historiquement présente à Chevreuse. Aujourd'hui, elle a été affaiblie par un contexte national peu favorable. Quant aux listes dissidentes DVD, leur score est toujours sensiblement identique en 2001 : 32,80 %, aujourd'hui 32,27%.

Je souhaiterais également remercier mes colistiers pour leur implication dans la campagne, leur confiance et l'appui qu'ils m'ont apporté sans réserve.

Une campagne électorale est toujours un moment particulier à vivre ponctuée d'épisodes parfois mouvementés. Je me suis gardé de tomber dans la surenchère où certains auraient voulu m'entraîner. J'espère que tous les excès de cette campagne seront oubliés afin de repartir dans un climat apaisé, sans créer ou attiser de tensions au sein de notre village.

Cette élection à la tête de notre commune, je la reçois avec fierté mais aussi beaucoup d'humilité car sans la confiance que m'ont donnée mes proches, mes nombreux amis, mes colistiers, bon nombre d'habitantes et d'habitants, je ne serais pas aujourd'hui devant vous.

Tout au long de mon parcours je me suis efforcé de mettre en conformité mes actes et mes convictions avec pour seul objectif servir Chevreuse, dans le respect de l'intérêt général, uniquement guidé par la haute image que j'ai du service public.

C'est en ce sens que vous m'avez mandaté pour les six ans à venir.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de la Ville de Chevreuse

Hôtel de Ville – 5, rue de la division Leclerc – 78460 – CHEVREUSE

Téléphone - 01 30 52 15 30 – Télécopie – 01 30 23 03 23

*Avec le personnel communal dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service de proximité toujours plus efficace afin de répondre au mieux à vos attentes.  
Nous allons dès à présent nous remettre au travail, je l'espère dans un climat constructif et serein.  
Avec vous, pour vous, nous allons travailler ensemble, pour Chevreuse. »*

## **2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Par application de cette disposition, le nombre maximal d'adjoints pour un Conseil Municipal composé de 29 membres est 8.

Considérant qu'en application de la délibération municipale du 21 mars 2008, 6 postes d'Adjoints avaient été créés lors du précédent mandat,

Il est proposé au Conseil la création de 7 postes d'adjoints pour le mandat qui s'ouvre.

*La proposition est soumise au vote à main levée :*

*- Pour : 27*

*- Abstentions : 2 (M. Lebrun – Mme Montani)*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création de 7 postes d'adjoints au maire.

## **3- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 7.

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 3 500 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

« Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (art. L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales).

*Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste dans lequel la parité hommes/femmes doit être respectée.*

*Les candidatures sont les suivantes :*

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de la Ville de Chevreuse

Hôtel de Ville – 5, rue de la division Leclerc – 78460 – CHEVREUSE

Téléphone - 01 30 52 15 30 – Télécopie – 01 30 23 03 23

Liste conduite par Madame Héry : Mme Héry – M. Texier – Mme Von Euw – M. Garlej – Mme Dall’Alba – M. Godon – M. Bay

Liste conduite par Monsieur Cattaneo : M Cattaneo, M Chuberre, M Borges, Mme Hauck et Mme Fauconnier

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Liste : « Anne HERY LE PALLEC » 22 voix  
Liste... : « Sébastien CATTANEO » 5 voix

La liste « Anne HERY LE PALLEC » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d’adjoints au Maire :

- 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : Anne HERY LE PALLEC
- 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Bernard TEXIER
- 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Caroline VON EUW
- 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Bruno GARLEJ
- 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Catherine DALL’ALBA
- 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Pierre GODON
- 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Philippe BAY

**La liste conduite par Mme Héry est élue.**

### **1- Compte rendu des décisions**

Le régime juridique des décisions municipales impose qu’elles fassent l’objet d’un compte rendu :

- Aire des gens du voyage (reconduction pour 1 an avec le gestionnaire actuel)
- Participation des familles aux classes d’environnement
- Autorisation du Maire à interjeter appel du jugement du TA.

### **2- Questions diverses**

Les documents pour le prochain conseil municipal du 10/04/2014 sont ensuite distribués aux 27 élus présents. L’appariteur municipal les porte au domicile des 2 conseillers absents.

### **Déclaration « Chevreuse 2014 » : Un nouveau souffle pour Chevreuse**

« Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs le adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, chers ami(e)s,

Je souhaite tout d’abord, au nom de la liste Chevreuse 2014 que j’ai conduite, féliciter, monsieur le Maire et la liste « Ensemble pour Chevreuse » pour leur élection.

Nous tenons aussi à remercier les électeurs dont le suffrage s’est porté sur notre liste. Nos 5 conseillers municipaux [Sarah Fauconnier, Stéphane Chuberre, Marie-Claude Hauck, Frédéric Borges et moi-même], représentent près d’un tiers des votants. Nous avons pleinement conscience des

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de la Ville de Chevreuse  
Hôtel de Ville – 5, rue de la division Leclerc – 78460 – CHEVREUSE  
Téléphone - 01 30 52 15 30 – Télécopie – 01 30 23 03 23

responsabilités que cela implique et nous nous attacherons à les représenter du mieux que nous pourrons.

Près d'un électeur sur 3 ne s'est pas déplacé le week-end dernier. Nous devons tous en tenir compte. Ensemble nous devons leur garantir une vie municipale ouverte et transparente pendant la mandature. Ensemble, nous devons susciter l'intérêt de tous pour la vie de notre village.

Pour les 6 ans à venir, notre programme Chevreuse 2014 sera le socle de notre action au sein du conseil municipal et du conseil communautaire. Pour le bénéfice des Chevrotins et l'optimisation des finances publiques, nous serons particulièrement attentifs à faire en sorte que tous les projets qui pourront se concevoir en intercommunalité soient réalisés dans ce cadre. Dans un climat apaisé avec nos voisins. Ce sera par exemple le cas de l'accueil de la petite enfance ou de la Maison des Associations.

Nous serons particulièrement attentifs également, chers collègues de la majorité, à suivre l'avancée des propositions que vous avez faites aux Chevrotins lors de cette campagne.

Concernant plus spécifiquement la Maison des Associations, nous souhaitons que le projet actuel soit revu pour 2 raisons :

- Faire de cette maison un véritable outil intergénérationnel à destination du plus grand nombre d'associations, c'est une demande que nous avons régulièrement rencontrée lors de nos nombreux contacts avec les Chevrotins
- Mettre en œuvre ce projet dans un cadre intercommunal afin qu'il puisse bénéficier aux Chevrotins membres d'associations de communes voisines.

Pour la méthode, nous proposons de travailler suivant une démarche basée sur l'écoute et l'échange d'idées. Vous pouvez compter sur nous, [chers collègues], pour apporter nos idées au débat public. Nous le ferons toujours dans l'intérêt de notre commune et des Chevrotins.

Afin que les décisions se fassent de la manière la plus apaisée possible, ... »

M le Maire intervient en réfutant l'assertion selon laquelle le projet de Maison des Associations n'aurait pas fait l'objet d'une large concertation. M Cattanéo écoute alors son intervention (partie reproduite en gras) et passe directement à la citation de Tocqueville.

**... nous proposons que tous les votes qui concernent de près ou de loin les intérêts d'un élu se fassent à bulletin secret.**

**Nous proposons également les modifications suivantes du règlement intérieur du conseil municipal afin d'y intéresser le plus grand nombre de Chevrotins et d'enrichir les débats au sein de notre conseil:**

- **Retour des questions orales du public lors des conseils municipaux**
- **Prise en compte des propositions de points d'ordre du jour par les élus minoritaires**
- **Mise en ligne des enregistrements sonores des Conseils Municipaux sur le site internet de la Mairie**

« Enfin, je terminerai enfin par cette citation de Tocqueville :

« C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans l'institution communale une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de la liberté ».

Nous souhaitons que cette déclaration soit portée au compte rendu du conseil municipal car nous y exposons les fondations de notre action au sein du conseil municipal.

Je vous remercie. »

### **Déclaration de Didier LEBRUN**

*M Lebrun souhaite faire deux remarques, il rappelle pour commencer que lui-même et ses colistiers avaient voté pour la Maison des Associations, il dit ensuite penser que sa réalisation dans le cadre intercommunal ferait prendre au projet environ 5 ans de retard si tant est que les communes voisines soient intéressées.*

*La deuxième remarque porte sur les voyages des classes transplantées, M Lebrun souhaiterait leur suppression, il juge excessive la participation de 220 € par enfant et préconise l'instauration d'un quotient familial en faveur des familles les plus modestes, voire la suppression de ces voyages et l'utilisation des sommes en question pour l'envoi en vacances des enfants qui en sont aujourd'hui privés.*

*Enfin M Lebrun indique que la société qui a procédé à l'abattage d'arbres dans le bois du Claireau, pour le compte de l'ONF, n'a qu'un capital de 500 €, il doute donc de sa capacité à remettre en état les chemins après évacuation du bois. Il demande si la Mairie a une capacité d'action (pouvoir de police).*

*M le Maire informe le conseil qu'il n'est pas possible d'intervenir auprès de l'ONF mais qu'il a reçu l'assurance du Président du PNR que ce dernier prendrait à sa charge la remise en état des chemins. Reste le problème du ruissellement des eaux qui ne seront plus retenues par la végétation.*

*M le Maire lève la séance à 21 h 30.*



**LE MAIRE,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Genot", written over a horizontal line.

**C. GENOT**